

Photo d’identité à agrafer ici

**FICHE DE LIAISON CANDIDATURE**

**Formation continue**

**Année universitaire : 2018-2019**

***Master 2 Santé publique, parcours Surveillance épidémiologique des maladies humaines et animales***

**MASTERS DE L’UNIVERSITÉ PARIS SACLAY**

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

❑ Madame ❑ Monsieur

Nom : Prénom :

Nom marital :

N° sécurité sociale : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

N°INE/NNE/BEA : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ ❑ Pas d’INE/NNE/BEA

☞ INE (Identification national de l’étudiant) / code NNE (Numéro national de l’étudiant) / code BEA (Base élève académique). Ces trois appellations correspondent à un seul et même numéro. Ce numéro INE, NNE ou BEA n’a été attribué au bachelier que depuis 1995. Si vous avez obtenu votre Bac avant 1995, vous devez contacter votre établissement d’origine et/ou le rectorat pour l’obtenir. Il ne concerne pas les étudiants étrangers jamais rentrés dans l’enseignement supérieur français.

**!! La candidature sur le site de l’Université Paris Saclay doit être réalisée en parallèle de la fiche de liaison.**

**SITUATION ACTUELLE**

**Statut :**

❑ Demandeur d’emploi inscrit au Pôle Emploi / Date de votre inscription à Pôle Emploi :…………

❑ Salarié du privé

❑ Salarié du public

❑ Salarié autre (professions libérales, de santé, commerçants, artisans…) précisez : …………………

❑ Particulier sans activité professionnelle et non inscrit au Pôle emploi

**Catégorie socioprofessionnelle** :

❑ Ouvrier ❑ Employé

❑ Profession intermédiaire dont technicien ❑ Cadre ❑ Profession libérale et assimilée

❑ Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d’entreprise

❑ Sans activité professionnelle ❑ Autre, précisez :………………………………………….

**FINANCEMENT ENVISAGÉ**

☞ Il vous appartient de déterminer, avant l’entrée en formation, le(s) dispositif(s) qui vous permettront de financer votre formation.

1. **Salarié(e) d’une structure privée ou publique,**
	1. **La formation s’effectue sur le temps de travail :**

*Les formations suivies sur le temps de travail sont financées via un des dispositifs de formation professionnelle mentionnés ci-dessous :*

❑ Plan de formation : Pour savoir si votre formation peut être financée par votre employeur dans le cadre du plan de formation, adressez-vous au service des ressources humaines de votre entreprise.

❑ Période de professionnalisation : La période de professionnalisation vise à favoriser le maintien dans l’emploi des salariés, adressez-vous au service des ressources humaines de votre entreprise.

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF finance les formations permettant d’acquérir une qualification figurant sur l’une des listes définies par les partenaires sociaux, les branches professionnelles, les Régions …

Renseignements sur : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

 *Les salariés intégrant une formation en alternance ou avec un stage et effectuant cette* ***mise en situation professionnelle sur leur poste de travail*** *sont en formation sur leur temps de travail (période de professionnalisation) et doivent obtenir l’accord de l’employeur.*

* 1. **La formation s’effectue en dehors de votre temps de travail**

❑ Congé individuel de formation (CIF) : Pour les salariés du privé : renseignez-vous auprès du FONGECIF ou de votre entreprise.

❑ Congé de formation professionnelle (CFP) : Pour les agents publics : renseignements sur http://vosdroits.service-public.fr.

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF finance les formations permettant d’acquérir une qualification figurant sur l’une des listes définies par les partenaires sociaux, les branches professionnelles, les Régions …

Renseignements sur : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

❑ Financement personnel

❑ Autre, précisez : ……………………………………………………………………………..

 *Les salariés intégrant une formation longue en présentiel (DUT, Licence professionnelle, Licence, Master) et se déclarant* ***non financé*** *devront produire une attestation de leur employeur mentionnant que la formation non-financée est suivie en* ***dehors du temps de travail****.*

1. **Salarié(e) en cours de licenciement**

❑ Chèque de reconversion

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF finance les formations permettant d’acquérir une qualification figurant sur l’une des listes définies par les partenaires sociaux, les branches professionnelles, les Régions …

Renseignements sur : www.moncompteformation.gouv.fr.

❑ Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) : Le CSP concerne les salariés d’une entreprise de moins de 1 000 personnes visés par une procédure de licenciement économique. Il est proposé par l’employeur.

1. **Professionnel libéral**

❑ OPCA-FP : OPCA des professions libérales <http://www.actalians.fr/>

❑ Autre :

1. **Demandeur(se) d’emploi**

❑ Contrat de professionnalisation : Pour les demandeurs d’emploi de 26 ans et plus, inscrits à Pôle Emploi,

*Dans ce cas : avez-vous déjà une entreprise d’accueil ? ❑ Oui ❑ Non*

*Si oui laquelle : ………………………………………………………………………………………….*

❑ Congé individuel de formation CIF-CDD : Pour les personnes ayant bénéficié d’un CDD, renseignez-vous auprès du FONGECIF

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Faites part de votre projet de formation à votre conseiller Pôle Emploi pour utiliser votre CPF

❑ Aide individuelle à la formation (AIF) : L’AIF permet de financer tout ou partie de la formation dans le cadre d’un contrat de sécurisation professionnelle en complément d’un financement OPCA. Contactez votre conseiller Pôle Emploi pour établir la demande d’AIF.

❑ Allocation chômage (AREF, ASS) : Si vous percevez une allocation chômage, le statut de stagiaire de la formation continue vous permet de demander le maintien de l’allocation pendant l’action de formation envisagée.

1. **Autre situation :**

❑ Intérimaire, particulier sans activité professionnelle et non inscrit au Pôle emploi …

Des financements sont possibles en fonction de votre statut et situation personnelle, toutes les informations sur le site de la formation continue http://www.formation-continue.uvsq.fr

**MODALITÉ DE RETOUR ET DE SUIVI**

① Cette fiche de liaison doit être retournée, par courrier ou mail, complétée au Pôle formation continue, soit en amont de votre candidature en ligne sur le site de l’Université Paris Saclay ou au plus tard avant la fermeture de la campagne de candidature (dates mentionnées sur le site de l’Université Paris Saclay)

*Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

*UFR des sciences de la santé Simone Veil*

*Pôle formation continue :*

Solène Pittion-Rossillon

Solene.pittion-rosillon@uvsq.fr

2 Avenue de la Source de la Bièvre

78180 Montigny le Bretonneux

② Dès réception de l’admission de votre candidature par le jury, reprenez contact avec le Pôle formation continue pour finaliser votre inscription à l’Université.